

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD121

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 32

À la seconde phrase du premier alinéa, substituer aux mots

« du donneur d'ordre »,

les mots :

« de l'armateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.